



Association Suisse de l'Arbitrage  
Schweiz. Vereinigung für Schiedsgerichtsbarkeit  
Associazione Svizzera per l'Arbitrato  
Swiss Arbitration Association

**GROUPE GENÈVE**

## Invitation

Genève, le 7 septembre 2021

Chers Collègues,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à notre prochaine séance:

### ***Clauses Arbitrales Unilatérales***

le jeudi 7 octobre 2021, de 17h à 19h

**Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services de Genève  
4, Boulevard du Théâtre, Genève, Salle du Conseil, 2e étage**

Après une brève introduction, le sujet sera animé par:

- **Frank Spoorenberg**, Associé, *Tavernier Tschanz*, Genève
- **Werner Jahnel**, Associé, *Lalive*, Zurich

**Le nouvel article 178 alinéa 4 de la LDIP, entré en vigueur le 1er janvier de cette année, a clarifié l'admissibilité des clauses arbitrales unilatérales, soit des clauses prévues dans un acte juridique unilatéral comme un testament ou les statuts d'une société. Le but de cette séance est de comprendre la portée et les effets de cette nouvelle disposition, notamment en droit des sociétés, en droit des successions et en droit des trusts.**

Les interventions seront suivies d'une discussion générale pendant laquelle les membres du Groupe pourront faire part de leur expérience et poser des questions.

Veillez noter que, conformément aux directives de la CCIG, les participants devront fournir un certificat de vaccination ou un test PCR négatif. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire au lien suivant: <https://www.eventbrite.co.uk/e/clauses-arbitrales-unilaterales-tickets-169477099567>

Un apéritif aura lieu après la séance dans les locaux de la CCIG.

Nous nous réjouissons de vous retrouver prochainement et vous prions de croire, chers Collègues, à nos sentiments dévoués.

**Alexandra Johnson**

**Jean Marguerat**

Groupe genevois de l'ASA

Secrétariat : Tamara Moriaud, tamara.moriaud@mll-legal.com